



**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Lundi 3 février 2020 à 20h00**

**Présent(e)s :**

- M. Jean-Jacques Duquesne, Président
- Mmes Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Véronique Hirsch, Sabine Latour, Karen Reymond-Dorsay, Brigitte Schneider-Bidaux, Christine Tomassi, conseillères municipales
- MM. Jérémy Annen, Marc Botbol, Fabrice Calame, Jean-Jacques Duquesne, Thomas Jordi, Gérard Murith et Roland Rüttimann, conseillers municipaux
- M. Guy Lavorel, Maire
- M. Marc Truan, Adjoint
- M. Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
- Excusé(e)s : MM. Sébastien Bourqui et Alexandre Odier  
Mme Béatrice Hirsch, Adjointe

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019.
  2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
  3. Communications de la Mairie.
  4. Projet de délibération D199 : Vote d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 7'500.- destiné à financer 50 subventions supplémentaires pour l'achat d'abonnements annuels TPG.
  5. Nomination de M. Mickaël Bourgoïn au grade de capitaine de la compagnie des sapeurs-pompiers de Troinex : préavis du Conseil municipal.
  6. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux.
  7. Propositions individuelles et questions.
-

Le Président, Jean-Jacques Duquesne, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à M. le Maire, à M. Truan, aux conseillères et conseillers municipaux et au secrétaire général. Il excuse l'absence de Mme B. Hirsch, adjointe et de MM. Bourqui et Odier.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019**

Sous réserve d'une petite correction (remplacer « Mme » par « M. » Jean-Jacques Duquesne), ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité et avec remerciements à son auteur.

### **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

Le Président indique qu'une communication sera traitée dans les communications de la Mairie.

### **3. Communications de la Mairie.**

*Communications de M. Guy Lavorel, Maire :*

**Projet de plan directeur communal - processus de concertation :** M. Lavorel rappelle que le 2<sup>e</sup> atelier de concertation concernant le projet Plan directeur communal (PDCCom) aura lieu demain soir à la salle des fêtes. Un peu plus de 80 personnes sont inscrites pour cette rencontre à laquelle l'Exécutif espère que les conseillères et conseillers municipaux seront nombreux à participer.

**Projet du « Parc des Crêts » :** la Mairie a rencontré la semaine passée les promoteurs du projet des Crêts, qui l'ont informée que tous les recours déposés contre l'autorisation de construire ont été levés et que le chantier va donc bientôt s'ouvrir.

Celui-ci va commencer par les travaux de réaménagement de la route de Troinex qui prévoient la création d'une voie supplémentaire de présélection pour l'accès au futur quartier, d'un passage pour piétons avec îlot central, et d'un 2<sup>e</sup> passage pour piétons avec feux. L'entreprise en charge de ces travaux va s'installer sur la parcelle des Crêts, en bordure de la route de Troinex, à partir de la semaine prochaine déjà. Des travaux préparatoires auront lieu sur les terrains privés durant le mois de février, puis les travaux sur la route de Troinex commenceront au mois de mars. Ceux-ci sont prévus en plusieurs étapes et impliqueront par moments la fermeture d'une voie de circulation avec des feux, ceci jusqu'au mois de mai.

Puis le chantier principal, avec les travaux de terrassement de la première étape du projet, débiteront dans le courant du mois de mai.

Afin d'informer la population sur ce projet important, une séance d'information sera organisée en collaboration avec les promoteurs le mardi 25 février à 19h00 à la salle des fêtes. Une invitation sera envoyée prochainement à tous les ménages.

**Arrondissement de l'état civil de Plan-les-Ouates :** pour des raisons de changements au niveau du personnel qui était en charge de cet arrondissement, la commune de Plan-les-Ouates a décidé, après avoir consulté les autres communes membres (Bardonnex, Perly-Certoux et Troinex) de fermer ce service.

La question du rattachement des communes à un autre arrondissement s'est donc posée et deux solutions se présentaient à Troinex : Lancy ou Carouge. Les trois autres communes ont décidé de rejoindre l'arrondissement de Lancy, mais Troinex a décidé de son côté qu'il était préférable pour ses habitants d'être rattachés à l'arrondissement de Carouge, plus proche de la commune et plus facile d'accès.

Des discussions très constructives ont eu lieu avec Carouge et une convention sera signée prochainement pour formaliser cette réorganisation ; les conditions, notamment financières, sont pratiquement les mêmes que celles qui existaient avec Plan-les-Ouates.

Ce rattachement à l'état civil de Carouge, comme celui des trois autres communes à l'état civil de Lancy, doit encore être approuvé par le Conseil d'Etat et la nouvelle organisation pourrait entrer en vigueur éventuellement au mois de mars déjà. La population sera bien sûr informée dès que cette nouvelle organisation sera officielle.

**Projet de ligne de bus 49** : suite à la séance d'information du 16 décembre dernier dans l'ancienne salle communale, le bureau d'ingénieur en charge de ce projet a travaillé sur la mise au point des plans et des documents qui accompagneront la demande d'autorisation de construire.

Le dossier est bientôt prêt et il devrait être déposé dans le courant du mois de février. Comme cela avait été dit lors de la séance d'information, les opposants seront informés lorsque cette demande d'autorisation sera déposée.

*Communications de M. Marc Truan, Adjoint :*

**Projet de loi concernant des membres suppléants dans les Conseils municipaux** : l'Association des communes genevoises (ACG) a été appelée à donner son avis sur un projet de loi déposé au Grand Conseil, qui propose d'instituer des conseillers municipaux suppléants qui pourraient remplacer les élus en cas d'absence.

Suite à une demande des magistrats, l'ACG a décidé de laisser aux Exécutifs la possibilité de consulter leur Conseil municipal, consultation qui a été faite en soumettant ce projet au Bureau du Conseil.

Après discussion, une majorité du Bureau a décidé de donner un préavis défavorable à ce projet de loi, notamment pour les raisons suivantes :

- La difficulté pour les membres suppléants de reprendre l'étude de dossiers qu'ils ne connaissent pas ou qu'ils connaissent mal, étant donné qu'ils n'ont pas assisté à toutes les séances.
- La difficulté, dans les petites communes en particulier, de trouver suffisamment de candidats pour le Conseil municipal.
- Le statut de « demi-conseillers municipaux » pour les suppléants, qui doivent se tenir en permanence à disposition alors qu'ils fonctionneront rarement, voire peut-être jamais.

Le seul aspect positif que les membres du Bureau ont reconnu à ce projet concerne la possibilité de remplacer rapidement des titulaires en cas d'absence prolongée, situations heureusement assez rares.

L'ACG a reçu des prises de position de 22 communes et elle a statué lors de l'assemblée générale extraordinaire du 29 janvier dernier. Sur les 22 communes qui se sont prononcées, 14 ont donné un préavis négatif et 8 un préavis positif. Au terme d'un débat, un vote a eu lieu lors de l'assemblée générale et celle-ci a décidé de préavisier défavorablement ce projet par 30 non, 5 oui et 1 abstention.

**Promotions citoyennes** : comme chaque année, la Mairie aura le plaisir de recevoir les jeunes troinésiennes et troinésiens qui auront 18 ans cette année et qui entrent dans la vie civique. Cette réception aura lieu le mardi 18 février à 18h, dans cette salle, puis les jeunes se rendront au Théâtre du Léman pour la cérémonie organisée par la ville de Genève. Les conseillères et conseillers municipaux sont invités à participer à cette réception pour laquelle ils et elles ont reçu une invitation.

### **Questions**

Mme Schneider-Bidaux se demande, au sujet du changement d'arrondissement de l'état civil, où doivent se rendre les habitants en attendant que la situation soit rétablie. M. Lavorel répond qu'ils doivent s'adresser au service de Plan-les-Ouates, qui n'est pas encore fermé.

Il est demandé, concernant les aménagements de la route de Troinex, pendant combien de temps les feux de circulation et la 3<sup>ème</sup> voie de présélection seront en place. M. Lavorel indique que cette situation durera jusqu'au mois de mai. Les entreprises sont obligées de créer un accès au chantier et doivent préparer la voie qui mène au parking souterrain et qui leur permettra de traverser l'ensemble du chantier.

A la question de Mme Schneider-Bidaux de savoir si l'emplacement de l'arrêt de bus sera modifié pendant les travaux, M. Lavorel répond par la négative, en précisant que cela pourra être discuté lors du premier rendez-vous de chantier qui aura lieu la semaine prochaine. Si l'arrêt de bus est déplacé, cela ne sera que de quelques mètres.

Toujours au sujet du chantier des Crêts, M. Jordi voudrait savoir si le projet de placer la terre excavée sur le terrain de la commune de Veyrier, de l'autre côté du Nant-de-Sac, est toujours d'actualité. M. Lavorel informe que cela ne pourra pas se faire, en tout cas pour la première étape du chantier, car la commune n'a pas encore obtenu de réponse quant à la demande d'autorisation déposée. Si celle-ci est acceptée, alors la consultation, qui prévoit un droit de recours, sera mise en place, et si tout se passe bien alors peut-être que cela pourra se faire pour la deuxième étape du chantier.

Mme V. Hirsch fait remarquer qu'il serait préférable que les feux de circulation qui seront installés sur la route de Troinex soient des feux intelligents. M. Lavorel confirme que cela est prévu.

#### **4. Projet de délibération D199 : Vote d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 7'500.- destiné à financer 50 subventions supplémentaires pour l'achat d'abonnements annuels TPG.**

Le Président cède la parole à M. Lavorel, qui informe que l'action de la commune a eu beaucoup de succès puisque les 50 subventions proposées en décembre et les 150 proposées en janvier ont été distribuées très rapidement. La proposition est donc de financer 50 subventions supplémentaires pour ne pas stopper cet engouement. Si cela ne suffit pas alors un nouveau crédit budgétaire supplémentaire sera présenté au Conseil municipal ultérieurement.

Mme Schneider-Bidaux fait remarquer que la rentrée des classes a lieu fin août et qu'il y aura probablement une demande accrue à cette période, c'est pourquoi il semble préférable de mettre à disposition les nouvelles subventions au mois de juin.

M. Lavorel précise qu'une personne peut demander la subvention de CHF 150.- avant la date d'échéance de son abonnement et l'utiliser au moment du renouvellement. M. Niederhauser confirme cela et indique que les chèques reçus par les administrés sont valables jusqu'à la fin de l'année 2020.

Il est fait remarquer que ce crédit budgétaire supplémentaire est en cohérence avec la prévision de la commission des finances, à savoir que l'ancienne ligne budgétaire de Mobility pourrait servir à d'autres actions. Cette nouvelle subvention a du succès et il est très bien de continuer sur cette lancée.

M. Calame remarque que le texte de la délibération mentionne une collaboration avec les TPG et se demande si celle-ci est particulière ou fait uniquement référence au fait qu'il existe un tarif spécifique proposé aux communes. M. Niederhauser indique qu'il n'existe aucune participation financière mais que le texte de la délibération fait référence à la mise en place de l'action pour laquelle les TPG mettent à disposition un site internet. La collaboration se limite donc à cela.

M. Calame pense qu'il serait bien de pouvoir calibrer ce type de mesure afin d'obtenir des statistiques et de savoir par exemple s'il s'agit davantage de renouvellements ou de nouveaux abonnements, ou si ce sont souvent plusieurs personnes d'une même famille qui profitent de la subvention. Cela permettra d'obtenir des informations afin de mieux cibler les catégories de destinataires à l'avenir, sachant que la commune ne va peut-être pas prévoir CHF 40'000.- chaque année pour subventionner des abonnements.

M. Truan précise que le budget a au départ été réalisé sur la base du nombre d'abonnements existants et que les personnes qui avaient déjà souscrit à un abonnement se sont empressées de le renouveler. Il rappelle qu'à la question du Conseil municipal de savoir ce qui pourrait être fait si le nombre de subventions n'était pas suffisant, il avait été indiqué qu'un crédit supplémentaire pourrait être voté pour en ajouter. Concernant les statistiques, M. Truan se renseignera auprès de l'administration.

M. Lavorel rappelle que le Conseil municipal avait décidé d'ouvrir à tous les habitants cette subvention, même à ceux qui possédaient déjà un abonnement, et que cela fonctionne très bien.

Mme Latour abonde dans le sens de M. Calame et pense qu'il faut distinguer les renouvellements des nouveaux abonnements, sachant que l'idée initiale était d'inciter les habitants qui ne prenaient jusqu'alors pas les transports publics à souscrire à l'un des abonnements avec l'avènement du Léman Express. Par ailleurs, Mme Latour fait remarquer qu'il existe toujours deux subventions, l'une de CHF 50.- et l'autre de CHF 150.-, et se demande s'il ne serait pas préférable de n'en proposer qu'une. Elle voudrait également savoir pourquoi les abonnements TPG sont subventionnés et non les abonnements généraux.

M. Niederhauser rappelle que l'action qui a été proposée cette année ne concerne que les abonnements Unireso, autrement dit les transports publics de la région de Genève, alors que par le passé la commune versait également la subvention de CHF 50.- aux personnes qui souscrivaient à un abonnement général CFF comprenant également les TPG. La subvention de CHF 150.- ne peut quant à elle pas être appliquée à un abonnement général CFF, mais il sera probablement nécessaire de clarifier cela lors de la prochaine action.

Selon Mme Latour, il serait intéressant de réfléchir à une uniformisation de ces subventions.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération suivante :

**D199 - VOTE D'UN CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE DE CHF 7'500.-  
DESTINE A FINANCER 50 SUBVENTIONS SUPPLEMENTAIRES DE CHF 150.-  
POUR L'ACHAT D'ABONNEMENTS ANNUELS TPG**

*Vu l'offre de la commune, en collaboration avec les TPG, dans le cadre de la mise en service du Léman Express, de proposer un chèque de CHF 150.- aux habitants de Troinex pour l'achat d'abonnements annuels TPG,*

*vu le succès de la démarche constatée à ce jour, avec l'octroi de la totalité des 150 chèques « commune » inscrits au budget 2020,*

*vu les rapports de majorité et de minorité de la commission « finance et sécurité » du 30 octobre 2019, qui mentionnaient l'accord de principe de cette commission d'augmenter le nombre de subventions en cas de succès de cette action,*

*conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*sur proposition de la Mairie,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**décide**

- 1. D'ouvrir à la Mairie un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 7'500.- destiné à financer 50 subventions supplémentaires de CHF 150.-.*
- 2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2020 de la Commune de Troinex, sur le compte 6220.00.36370.00.*
- 3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.*

Le Président procède au vote : **la délibération D199 est approuvée à l'unanimité.**

**5. Nomination de M. Mickaël Bourgoïn au grade de capitaine de la compagnie des sapeurs-pompiers de Troinex : préavis du Conseil municipal.**

Le Président cède la parole à M. Truan. Celui-ci rappelle que lors de la séance du Conseil municipal du mois de juin 2018, l'Exécutif avait informé que le lieutenant Mickaël Bourgoïn, qui est présent parmi le public, avait suivi avec succès l'école de commandant de compagnie et que les bons résultats qu'il avait obtenus permettaient à l'Inspectorat cantonal du feu de préavis favorablement sa nomination au grade de capitaine et commandant de la compagnie de sapeurs-pompiers volontaires de Troinex.

Il avait également été dit que la réussite de cet examen par M. Bourgoïn permettait d'envisager sereinement l'avenir de la compagnie, étant donné que M. Antoine Ribeiro, l'actuel commandant de la compagnie, ferait valoir son droit à la retraite en 2020.

A quelques mois de la retraite de M. Ribeiro, qui est prévue à la fin du mois de juin, il s'agit donc de formaliser la nomination de M. Bourgoïn au grade de capitaine, et cette procédure nécessite la consultation du Conseil municipal.

La Mairie, très confiante quant aux capacités de M. Bourgoïn de reprendre le commandement de la compagnie des sapeurs-pompiers de la commune, invite le Conseil municipal à préavis favorablement cette nomination.

**Par applaudissements, le Conseil municipal préavis favorablement la nomination de M. Mickaël Bourgoïn au grade de capitaine de la compagnie des sapeurs-pompiers de Troinex.**

**6. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux.**

Le Président informe que l'ACG a pris la décision d'octroyer une subvention d'investissement exceptionnelle de CHF 800'000.- pour les équipements scéniques mobiles de la Nouvelle Comédie, montant qui sera prélevé sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal (FI) et qui est donc soumis au droit d'opposition des Conseils municipaux.

M. Annen trouve étrange que l'ACG soit une fois de plus sollicitée pour un dépassement budgétaire lié à une gestion hasardeuse de la ville de Genève. Alors que la construction de cette institution a déjà coûté 100 millions, il apparaît tout à coup que les équipements scéniques n'ont pas bien été anticipés et que le budget destiné pour ce poste passe de 1,6 millions à 3,2 millions.

M. Truan précise que Mme Hirsch était présente à cette séance de l'ACG et que les CHF 800'000.- demandés ne coûteront rien de plus aux communes car ils rentrent dans le cadre du budget voté chaque année à disposition du FI. En effet, le FI est financé par l'ensemble des communes à hauteur de 23 millions par année et cette subvention d'investissement exceptionnelle ne pourra être prélevée que suite à une décision et avec l'accord de l'assemblée générale de l'ACG. M. Kanaan est venu présenter la demande en commission de la culture de l'ACG. M. Kanaan a précisé que la ville de Genève absorberait seule l'augmentation du budget de fonctionnement, qui est en augmentation de 6,8 millions par rapport à la Comédie actuelle et qui passe à 12,6 millions. Les communes sont sollicitées à hauteur de CHF 800'000.- pour les équipements scéniques uniquement et M. Kanaan a expliqué que l'octroi de cette subvention ne serait financièrement pas déterminant pour la ville de Genève, mais représenterait un geste apprécié, sachant que cette dernière fournit un effort conséquent pour le financement du chantier principal et pour l'augmentation du budget de fonctionnement. Suite à la présentation, un vote a eu lieu et le FI a préavisé positivement la demande, tout comme le comité de l'ACG. En assemblée générale, la subvention a été acceptée à l'unanimité moins 1 voix, sachant que la ville de Genève ne pouvait voter. M. Truan indique que si cette décision déplaît au conseilères et conseillers municipaux, ces derniers peuvent essayer de solliciter leurs collègues des autres communes.

M. Calame rappelle que le budget de construction de la Nouvelle Comédie a été voté en 2015 et souligne qu'1,6 millions d'augmentation sur un total de 100 millions ne représente que 1,6%. Le dépassement est donc minime et il semble normal de demander que les autres communes participent, sachant que leurs habitants utilisent également les installations culturelles de la ville de Genève et que si chaque commune devait avoir son propre théâtre ou sa propre bibliothèque, le bouclage des budgets serait difficile. Par ailleurs, M. Calame relève que la Nouvelle Comédie prendra place dans un bel endroit qui possède un certain potentiel en termes de culture.

A la question de Mme Latour de savoir quelle serait la quote-part de Troinex, M. Niederhauser explique qu'elle représenterait quelques pourcents des CHF 800'000.-.

Il est également fait remarquer que les communes ont la chance de profiter de la riche offre culturelle genevoise et qu'il est préférable que la Nouvelle Comédie débute avec le matériel adéquat.

Le Président rappelle que si le Conseil municipal souhaite s'opposer à cette décision, il doit le faire par le biais d'une résolution.

Suite à la discussion, il est constaté que le Conseil municipal ne souhaite pas s'opposer à la décision d'octroyer une subvention d'investissement exceptionnelle de CHF 800'000.- pour les équipements scéniques mobiles de la Nouvelle Comédie.

## **7. Propositions individuelles et questions**

**EMS de Drize :** Mme Schneider-Bidaux informe qu'elle a été récemment alertée, notamment lors d'une formation de la FEGEMS, concernant l'EMS de Drize. Il s'avère que le deuxième directeur de l'EMS a dû quitter son emploi, situation qui sera effective à partir du 1<sup>er</sup> février, et qu'un remplaçant, qui fait par ailleurs partie du Conseil de fondation, a été nommé, ce qui pour Mme Schneider-Bidaux n'est pas correcte. La FEGEMS a elle-même confirmé que cela n'était pas une bonne idée. Il semble donc très important que les démarches concernant la nomination du nouveau directeur soient faites rapidement et dans les normes, par une offre d'emploi.

M. Lavorel indique qu'il existe effectivement des tensions entre les cadres de l'EMS et que la situation est complexe, mais prise en charge par le Bureau du Conseil de fondation. Par ailleurs, M. Lavorel a fait remarquer aux représentants du Conseil municipal au Conseil de fondation qu'il était regrettable qu'ils n'aient pas informé le Président du Conseil municipal de cette situation. La personne qui a été proposée pour gérer l'intérim est effectivement membre du Bureau du Conseil de fondation, mais il n'est en aucun

cas prévu qu'il reprenne le poste, son rôle étant avant tout de préparer l'arrivée d'un nouveau directeur. La dernière fois, une personne extérieure avait été choisie mais celle-ci n'était présente qu'une demi-journée par semaine, ce qui n'était pas suffisant.

Mme Schneider-Bidaux regrette cette décision, d'autant plus qu'elle a été informée par la FEGEMS que d'autres personnes seraient disponibles pour prendre en charge cet intérim.

Mme Latour abonde dans le sens de sa préopinante et précise que comme dans le cas d'une société privée, le Conseil d'administration a pour rôle de surveiller la direction. Les membres du Conseil ne peuvent donc pas faire partie de cette dernière sachant, par ailleurs, que ce ne sont souvent pas des personnes du métier. Mme Latour ne comprend donc pas comment un directeur peut être remplacé, ne serait-ce que temporairement, par un membre du Conseil de fondation et devenir ainsi à la fois juge et partie.

M. Lavorel précise que la situation va évoluer et qu'il est trop tôt pour en discuter. Selon Mme Latour, cette situation risque de s'envenimer si ce poste n'est pas occupé par une personne externe, même à court terme. M. Lavorel informe qu'il ne peut pour le moment donner plus de précisions.

M. Annen n'est pas choqué que le Conseil de fondation nomme ad intérim un de ses membres pour assurer la transition. Il se demande par ailleurs si chaque groupe politique a un représentant dans ce dernier. M. Lavorel répond par la négative et précise qu'il y a deux représentants pour l'ensemble du Conseil municipal, et qu'il représente lui-même l'Exécutif.

Le Président indique qu'il a été informé par le représentant PLR. M. Lavorel pense que ce dernier aurait dû formellement informer le Bureau afin qu'une annonce soit faite lors d'une séance de Conseil municipal. Cette problématique devra être discutée lors de la prochaine législature.

**Interdiction de tourner à gauche sur la route de Pierre-Grand :** Mme Reymond-Dorsay se demande s'il est possible de vérifier que l'interdiction de tourner à gauche au croisement entre la route de Pierre-Grand et le chemin Jacques Ormond est bien respectée.

M. Calame, qui applaudit cette mesure, fait remarquer qu'il a vu le matin-même une quinzaine de voitures tourner à gauche. Il se pose donc la question du suivi de cette mesure et se demande si des comptages et des contrôles ont été mis en place. M. Lavorel informe que cette mesure est effectivement suivie, mais que la commune ne possédant pas ses propres APM, sa marge de manœuvre contre les incivilités reste faible.

M. Truan rappelle que la signalisation a été installée le 17 décembre et indique qu'une campagne de sensibilisation a été mise en place dès le lendemain, dans un premier temps par des jeunes de la commune qui ont distribué des flyers sur place, et dans un deuxième temps par des APM de Veyrier. Du 6 au 17 janvier, la police municipale de Veyrier a encore effectué 7 contrôles préventifs, le plus souvent entre 7h et 8h du matin, au cours desquels des rappels concernant l'obligation de respecter la signalisation mise en place ont été faits à 35 automobilistes. Du 20 au 31 janvier, 8 contrôles répressifs ont été effectués, en général entre 7h et 8h le matin, au cours desquels 20 amendes d'ordre ont été délivrées. Ces contrôles se sont en général bien passés et les automobilistes qui se faisaient arrêter, et disaient pour certains n'avoir pas vu le panneau, n'étaient pas trop agressifs. M. Truan assure que de nouveaux contrôles vont être menés mais indique cependant que cette mesure ne peut être suivie au quotidien.

M. Niederhauser mentionne qu'il s'agit d'une mesure provisoire, à l'essai pendant 6 mois, et qu'un bilan sera réalisé afin de savoir s'il est intéressant de la rendre pérenne. Des comptages ont été réalisés avant de la mettre en place et seront de nouveau effectués dans quelques semaines. Il s'agit également de connaître l'impact de cette mesure sur la circulation, sur le chemin Jacques Ormond comme sur les chemins connexes qui vont en direction de la route de Troinex.

Mme Latour se demande quel est l'objectif de mettre des mesures en place si elles ne sont pas réellement appliquées. Elle évoque les conséquences que le chantier situé au niveau de la route de Troinex aura sur la circulation et pense que cela risque de faire échouer cette mesure à l'essai.

M. Truan précise qu'il ne s'agit pas du même sens de circulation, sachant que les personnes qui tournent à gauche pour remonter la route de Troinex et éviter le trafic ne seront pas touchées par les travaux. Selon Mme Latour les automobilistes qui viennent de la route de Pierre-Grand et veulent prendre la route de Troinex seront bloqués par les travaux et penseront à emprunter le chemin Jacques Ormond.

**Dépôts devant la déchetterie :** Mme Reymond-Dorsay informe qu'elle a récemment vu, un dimanche matin, qu'une grande armoire en métal avait été déposée devant la déchetterie et se demande ce qui peut être fait au sujet de ce type de situation. M. Lavorel précise que la commune n'a jamais rencontré aussi peu de problèmes avec la déchetterie et qu'elle est plus propre qu'auparavant. Il pense que trouver une armoire de temps en temps n'est pas si grave, sachant que la commune est toujours quelque peu démunie face aux incivilités. Mme Reymond-Dorsay confirme que la situation s'est améliorée mais souligne qu'il arrive encore que des objets soient déposés hors de la déchetterie.

M. Lavorel rappelle que les caméras de surveillance n'ont pas pour objectif de réprimer, mais à prévenir afin de diminuer les incivilités. Suite à la remarque de Mme Reymond-Dorsay selon laquelle cette problématique dépend de la définition qui est donnée du terme « incivilité », M. Lavorel précise que ce type d'objet risque de finir dans la nature si la commune réprime davantage.

Mme Bernardet souligne qu'il lui arrive de discuter avec les gens lorsqu'elle constate ce type de situation et d'appeler M. Niederhauser. Elle s'est déjà permise d'appeler une entreprise qui avait déposé des pots de peinture. M. Niederhauser mentionne que lorsqu'il est effectivement possible de savoir qui a effectué ce type de dépôts sauvages, la Mairie prend contact avec les personnes concernées en leur demandant de récupérer ce qui a été déposé ou en leur envoyant une facture lorsque les dépôts ont demandé beaucoup de travail pour être débarrassés. Malheureusement la commune ne connaît peut-être qu'une fois sur dix la personne responsable du dépôt. M. Lavorel confirme que des amendes sont distribuées lorsque cela est possible.

**Camions du chantier des Crêts :** M. Jordi fait remarquer que de nombreux camions viennent de la route de Troinex et empruntent le chemin de Saussac pour descendre à la Chapelle. Il espère que tous les camions du chantier des Crêts n'emprunteront pas cet itinéraire. M. Lavorel indique que cela fait partie des inquiétudes de la commune et qu'il a été proposé, lors d'une séance avec les promoteurs du futur chantier, que les camions ressortent par la route de Troinex sans emprunter l'itinéraire évoqué par M. Jordi. Des consignes ont donc été données à ce sujet. Selon M. Jordi il serait bien d'effectuer des contrôles.

**Radar :** En vue de ce chantier, Mme Latour se demande si la commune pourrait demander au canton de réarmer le radar qui est vide. M. Lavorel informe que tous les radars ont récemment été remis en fonction.

**Feux de circulation au niveau des douanes :** Mme Bernardet se demande s'il existe une liste des douanes concernées par la mise en place de feux de circulation. M. Lavorel informe que cette mesure concerne pour le moment principalement les communes d'Avusy, de Chancy et de Soral, et pas toutes les douanes.

**Comptages concernant l'ouverture du Léman Express :** A la question de savoir si la commune a l'intention de réaliser des comptages par rapport à l'ouverture du Léman Express, M. Lavorel explique qu'elle en a effectué sur de nombreux chemins de la commune en novembre et que de nouveaux comptages seront mis en place au printemps pour connaître l'évolution du trafic.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h05.

Le Président :

M. Jean-Jacques Duquesne

Le secrétaire :

M. Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :